C. F. P. M.
Conception, Fabrication de produits médicaux et paramédicaux

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : LINGETTES MEDIBASE

Utilisations recommandées : Lingettes désinfectantes pour dispositifs médicaux non invasifs

FOURNISSEUR :

Nom : Adresse : CFPM
2 bis, chemin du Loup
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : (33) (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé : Ne présente pas de danger particulier, sous réserve de respecter le mode d'emploi prescrit par le fournisseur

Effets sur environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer

N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie

Dangers physiques et chimiques :

- Incendie ou explosion : Classification du produit : Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la réglementation de la Communauté Européenne.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

ARTICLE :

Nature chimique : Tissu imprégné d'une solution désinfectante

Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
Ethanol	< 5 %	64-17-5 / 200-578-6 / 603-002-00-5	F	11
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	< 1 %	68424-85-1 / 270-325-2 / -----	C N	21/22-34-50
Propane-2-ol	< 1 %	67-63-0 / 200-661-7 / 603-117-00-0	F Xi	11-36-67

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : En cas d'exposition à de fortes concentrations : Amener le sujet au grand air

Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse
En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin

Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et abondant
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste

Ingestion : Consulter immédiatement un médecin.
Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Dioxyde de carbone (CO2) Mousse anti-alcool Poudres
Moyens d'extinction déconseillés :	Jet d'eau bâton
Dangers spécifiques :	Dégagement possible de fumées toxiques et irritantes
Méthodes particulières d'intervention :	Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire Protection complète du corps

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas rejeter dans l'environnement
Méthodes de nettoyage	
- Récupération :	Ramasser mécaniquement le produit
- Nettoyage/décontamination :	Laver la zone souillée à grande eau
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION	
Mesures techniques :	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière
STOCKAGE	
Conditions de stockage - Recommandées :	Stocker: - dans un endroit frais et sec - dans un endroit bien ventilé
Matériaux d'emballage :	
- Recommandés :	Emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :	Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle
Valeurs limites d'exposition : - France :	Ethanol : VLE : 9500 mg/m^3 (5000 ppm) VME : 1900 mg/m^3 (1000 ppm)
Equipements de protection individuelle : - Protection respiratoire	Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas nécessaire
Mesures d'hygiène :	Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Lingette imbibée
Couleur :	Blanc
Odeur :	Caractéristique
Températures caractéristiques :	
- Fusion :	Ethanol : -117°C
- Ebullition :	Ethanol : 78°C
Caractéristiques d'inflammabilité :	
- Point d'éclair :	Lotion d'imprégnation : Néant
Solubilité :	
- dans l'eau :	Lotion d'imprégnation : Totale

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :
- Produits de décomposition dangereux : Une combustion incomplète peut libérer : Oxyde de carbone (CO, CO2)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit tel que : Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle

Toxicité aiguë : Ethanol :
CL 50 inh. (rat) / 4h : > 8000 mg/l
DL 50 pc (lapin) : > 2000 mg/kg
DL 50 po (rat) : 7060 mg/kg
(données bibliographiques)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit tel que :	Eviter le rejet du produit tel quel dans l'environnement
BIODEGRADABILITE :	Ethanol : Facilement biod2gradable
BIOACCUMULATION :	
Coefficient de partage n-Octanol/eau :	Ethanol : log Poe : -0.32 (données bibliographiques)
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Pas de données propres, le produit n'est pas considéré comme présentant un risque particulier pour l'environnement aquatique Ethanol : CL 50 (Poisson : Leuciscus idus) / 48h : 8140 mg/l CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 9268 mg/l (données bibliographiques)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :

Destruction / Elimination : des déchets.	Eliminer dans un centre autorisé de collecte
EMBALLAGES SOUILLES : Décontamination / nettoyage :	Nettoyage à l'eau
Destruction / élimination :	Recycler après nettoyage
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES : RID/ADR/IMDG/IATA :	Non réglementé
REMARQUE:	Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :	Lotion d'imprégnation :
- Phrases R :	Pas de phrase R
- Phrases S :	Pas de phrase S
- Phrases complémentaires professionnels	Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les

16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi :	Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1
Texte des phrases R des § 2 & 3 :	R11 : Facilement inflammable. R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R34 : Provoque des brûlures. R36 : Irritant pour les yeux. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques. R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.
L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.